



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Bilan du dispositif sécurité renforcée et articulation avec plan narcotrafic

Question orale n° 416

Texte de la question

Mme Delphine Lingemann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la mise en œuvre du dispositif « Villes à sécurité renforcée » et sur les premiers résultats obtenus, notamment en matière de lutte contre le narcotrafic. La France fait aujourd'hui face à une progression inquiétante du trafic de stupéfiants et de la criminalité organisée qui l'accompagne. Aucun territoire n'est épargné. Ce fléau fragilise la cohésion nationale, menace la santé publique et alimente des violences de plus en plus graves dans les villes et les quartiers. Avec la loi du 13 juin 2025, la France s'est dotée d'un nouvel arsenal pour lutter contre ces réseaux, comprenant un état-major interministériel et un parquet national de lutte contre la criminalité organisée. Parallèlement, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Jean-Noël Barrot, a présenté un plan international ambitieux visant à traiter le problème à la source : accords de coopération avec les pays producteurs et de transit, renforcement des moyens sur le terrain, réorientation de l'aide au développement et sanctions contre les trafiquants. Le dispositif « Ville à sécurité renforcée », lancé pour répondre à la montée des violences urbaines et à la prolifération des trafics, poursuit le même objectif : restaurer la tranquillité publique en renforçant la présence policière et la coordination locale des acteurs de la sécurité. Pourtant, à Clermont-Ferrand, la situation demeure préoccupante. Le vendredi 7 novembre 2025, un jeune homme de 20 ans a perdu la vie lors d'une agression à l'arme blanche, dans un contexte de tensions croissantes et de règlements de comptes liés aux trafics. Ce drame, tragiquement emblématique, s'ajoute à une série d'actes violents qui bouleversent les habitants et fragilisent la confiance dans l'action publique. Aussi, Mme la députée souhaite connaître le bilan d'étape du dispositif « Villes à sécurité renforcée » et, plus particulièrement, les résultats concrets observés à Clermont-Ferrand en matière de lutte contre la délinquance et le trafic de stupéfiants. Elle souhaite savoir comment ce dispositif s'articulera d'une part, avec le plan international de lutte contre le narcotrafic, afin d'assurer une stratégie cohérente et efficace, de l'échelon local jusqu'à la coopération internationale, dans la lutte contre les réseaux criminels. Elle souhaite également connaître comment il entend créer des synergies interministérielles en s'appuyant sur un continuum d'actions aux interfaces de M. le ministre de la justice, M. Gérald Darmanin, et de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, M. Jean-Noël Barrot, dans l'optique d'offrir plus de sécurité aux Français.

Texte de la réponse

LUTTE CONTRE LA DROGUE

Mme la présidente . La parole est à Mme Delphine Lingemann, pour exposer sa question, no 416, relative à la lutte contre la drogue.

Mme Delphine Lingemann . La France vit un basculement historique : le narcotrafic n'est plus une délinquance parmi d'autres, c'est une contre-société qui tente d'imposer sa loi. « Chouf », « charbonneur », « MDMA », « cocaïne », ce vocabulaire, autrefois marginal, est devenu familier. Et si ces mots sont entrés dans nos conversations, c'est bien parce que la drogue est entrée partout, dans nos villes, dans nos campagnes et dans nos vies.

Les chiffres sont là, effrayants : une augmentation de 33 % des assassinats et des tentatives d'homicides liés au

narcotrafic en trois ans ; 79 % des communes françaises touchées par le trafic de stupéfiants. Les mafias brassent des milliards, intimident policiers, juges, élus, journalistes, et se rêvent même en contre-pouvoir.

Le journaliste italien spécialiste du sujet Roberto Saviano nous prévient : « La mafia est le résultat d'une société qui détourne le regard. » Aujourd'hui, nous n'avons plus le droit de fermer les yeux.

Face à cette menace existentielle, nous avons voté la loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic, adoptée en juin 2025 : une loi qui change la donne, avec un parquet national spécifique, un état-major interministériel capable de remonter les filières et des moyens exceptionnels pour tarir les flux d'argent et démanteler les réseaux.

Pour la première fois depuis longtemps, ceux qui tiennent les « narcocités » sentent que la République riposte. Sur le terrain, un autre outil est décisif : le dispositif Villes de sécurité renforcée. Dans ma ville, à Clermont-Ferrand, il se traduit par une présence policière renforcée et des unités d'investigation mobilisées, avec pour résultats des réseaux bousculés, des trafics déstabilisés et des points de deal démantelés. Pourtant, la pression criminelle reste forte à Clermont-Ferrand : cinq homicides cette année, dans un contexte de règlements de comptes liés aux trafics.

La réalité est simple : quand l'État se retire, les trafiquants avancent ; quand la République avance, c'est le narcotrafic qui recule.

Ma question sera simple et directe ; et, comme les habitants des quartiers de Clermont-Ferrand, à Saint-Jacques, La Gauthière, Charras et Croix-de-Neyrat, j'attends une réponse claire et ferme : Pouvez-vous nous confirmer le maintien et le prolongement du dispositif Villes de sécurité renforcée à Clermont-Ferrand jusqu'en juin 2026 ?

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur.

Mme Marie-Pierre Vedrenne, *ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur* . Vous avez raison : ces derniers mois, Clermont-Ferrand a été le théâtre de violences criminelles liées au narcotrafic, et je tiens à saluer votre engagement et votre mobilisation sur ce problème depuis plusieurs années.

Je veux vous assurer que les moyens sont là et que le dispositif que vous avez évoqué, Villes de sécurité renforcée, est maintenu. Ce sont 708 agents, contre 687 fin 2016, qui peuvent de surcroît s'appuyer sur un vivier de plus de 50 réservistes.

Je vous le dis, les résultats sont là. Dans le cadre de ce dispositif, sur lequel vous m'interrogez plus particulièrement, la police nationale a déjà mené, au cours des dix premiers mois de l'année et dans le cadre du plan d'action départemental de sécurité, dans les quartiers les plus sensibles de la ville, près de quarante opérations avec la police municipale et a participé à deux opérations du Codaf, le comité opérationnel départemental antifraude, avec, à la clé, trois fermetures de commerce.

Plus de 120 actions judiciaires ont également été conduites, ce qui a mené à plus de 280 gardes à vue et à la saisie de centaines d'armes, de 65 kilogrammes de cannabis, de 26 kg de cocaïne et de 2 kg d'héroïne. Des avoirs criminels ont aussi été saisis. Les 416 amendes forfaitaires délictuelles infligées pour usage de stupéfiants montrent que la stratégie de harcèlement des points de deal s'est amplifiée.

Dans l'ensemble de la circonscription de police, le travail d'initiative des policiers a permis de révéler 40 % de faits supplémentaires d'usage de drogue au cours des dix derniers mois. Forts de l'engagement et des moyens de l'État, nous veillons au bon fonctionnement du continuum de sécurité.

Vous avez raison de dire que la lutte contre les drogues implique la coopération de tous et une coopération policière internationale qui incombe notamment à l'Office antistupéfiants. Quant à la gendarmerie, compétente sur les territoires environnant la ville de Clermont-Ferrand, elle sera renforcée par la création de la brigade de gendarmerie de Thiers, une unité mobile qui sera opérationnelle dès 2026 si le budget est validé.

De manière générale, l'action des forces de gendarmerie, associée à l'exploitation des renseignements et à la judiciarisation des faits, est résolument dirigée contre la criminalité organisée et les narcotrafics.

Mme la présidente . La parole est à Mme Delphine Lingemann.

Mme Delphine Lingemann . Merci, madame la ministre, pour l'annonce du maintien du dispositif Villes de sécurité renforcée à Clermont-Ferrand. C'était une attente forte des habitants des quartiers touchés, notamment celui de Saint-Jacques.

La sécurité est un combat quotidien pour les forces de l'ordre et les magistrats, dont je salue l'engagement. Dans cette guerre contre le narcotrafic, nous n'avons pas le droit de fléchir : nous devons être aux côtés des Clermontois et des habitants du Puy-de-Dôme touchés par ce fléau. Je compte sur la mise en œuvre de vos annonces sur le terrain, à commencer par le prolongement, au moins jusqu'en juin 2026, du dispositif Villes de sécurité renforcée pour Clermont-Ferrand, qui constitue une attente et une nécessité. J'y veillerai.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Lingemann](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 416

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 novembre 2025](#)

Réponse publiée le : 26 novembre 2025, page 10138

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [18 novembre 2025](#)